



rejoint le groupe  
Abihome

GRANT PROPERTIES  
Avenue du Roi Chevalier, 67  
B-1200 Bruxelles (Woluwe-Saint-Lambert)

Bruxelles, le vendredi 8 décembre 2023

## **DEVIS : MMRV/124222**

Avenue du Diamant, 91 à 1030 Bruxelles  
GSM : 0476/22.28.56.  
Email: [brian@grantproperties.be](mailto:brian@grantproperties.be)

Cher client,

Nous nous référons à votre demande de prix et avons l'avantage de vous offrir nos conditions suivantes :

### **1. LES FOURNITURES :**

- Châssis en aluminium à rupture de pont thermique, marque ALIPLAST. Fabrication en nos ateliers. Quincaillerie de sécurité de marque Winkhaus à réglage tri-directionnel en finition argent. Agrément technique UBAtc ATG 10/2403.
- Double vitrage clair à haut rendement thermique suivant descriptif technique.

### **2. LES TRAVAUX :**

- Gestion et ouverture de chantier 4ième étage
- Démontage des menuiseries existantes.
- Evacuation des décombres.
- Pose des châssis par nos propres équipes spécialisées suivant la norme du bâtiment STS 52.
- Pose des vitrages sur chantier suivant les normes du bâtiment NIT 221.
- Resserrage extérieur par pose d'un joint silicone neutre entre le mur extérieur et les châssis. (Max. 10 mm)
- Isolation thermique par mousse PU bleu phonique
- Finition intérieure périphérique par pose d'une latte en PVC blanc
- Elévateur 4ième étage

ABI-CVR S.A.

Chée de Haecht 1739  
1130 Bruxelles  
Tél. +32 2 242 06 77  
Fax +32 2 242 30 51  
Mail [info@abihome.be](mailto:info@abihome.be)  
Web [www.abihome.be](http://www.abihome.be)

AGR. CL1-D5  
RPM 0473.236.571  
Enregistr. 03.20.01

BNP BE51-210-0637300-62  
ING BE24-310-1470084-38

Show-Room ouvert  
du lundi au vendredi  
de 9.00 à 18.00  
samedi  
de 9.30 à 16.00





rejoint le groupe  
Abihome

### 3. DESCRIPTIF DE VOTRE DEVIS :

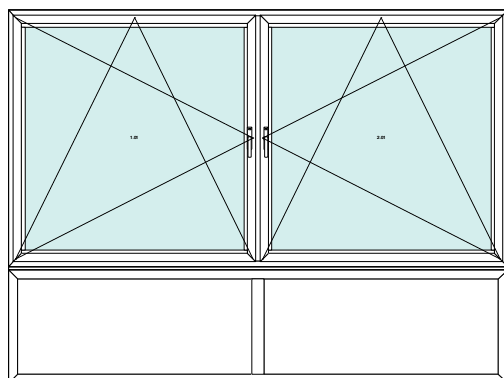
Dessins en vue intérieure, mesures approximatives

Etage n° : 4

#### Poste n°1 : living

**Système :** Alu Star 75/84 mm

**Couleur :** Intérieur: Ral 9016 Brillant; Extérieur: Anodisé naturel



#### Composé de :

- Fixe simple cadre

Panneau sandwich ALU Up 1.29W/m<sup>2</sup>K

Panneau sandwich ALU Up 1.29W/m<sup>2</sup>K

En bas: Seuil pour drainage caché (RS657) (Déduit)

Remplissage : Panneau 23 mm ALU RAL 9005M (Ext.), 9016TC (Int.)

- Oscillo-battant niveau 2 - charnière visible

Manoeuvre : Poignée standard

Couleur poignée Intérieure : Ral au choix

Couleur RAL INT : 9016

Ventillation de nuit 6 mm : Oui

Remplissage : 6/16/#4 U=1.0 Warm edge: Thermix noir - Ecotec

Prix Brut / Remise en fin de devis : 1 Pièce à 6579,06 €

6579,06 €

Quantité : 1 Pièce

ABI-CVR S.A.

Chée de Haecht 1739  
1130 Bruxelles  
Tél. +32 2 242 06 77  
Fax +32 2 242 30 51  
Mail info@abihome.be  
Web www.abihome.be

AGR. CL1-D5

RPM 0473.236.571  
Enregistr. 03.20.01


BNP BE51-210-0637300-62  
ING BE24-310-1470084-38

Show-Room ouvert  
du lundi au vendredi  
de 9.00 à 18.00  
samedi  
de 9.30 à 16.00



Ref : ELLOUZE 124222

ABIHOME BRUXELLES   
Chée de Haecht 1739  
1130 Bruxelles  
T 02/ 242 06 77

ABIHOME UCCLE   
Chée de Waterloo 892a  
1000 Bruxelles  
T 02/ 242 06 77

ABIHOME LIÈGE   
Rue Chaussée 120  
4342 Hognoul  
T 04/ 257 52 92



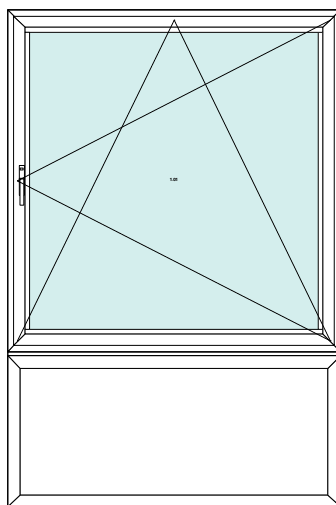
rejoint le groupe  
Abihome

## Poste n°2 : cuisine

Etage n° : 4

**Système :** Alu Star 75/84 mm

**Couleur :** Intérieur: Ral 9016 Brillant; Extérieur: Anodisé naturel



### Composé de :

- Fixe simple cadre

Panneau sandwich ALU Up 1.29W/m<sup>2</sup>K

En bas: Seuil pour drainage caché (RS657) (Déduit)

Remplissage : Panneau 23 mm ALU RAL 9005M (Ext.), 9016TC (Int.)

- Oscillo-battant niveau 2 - charnière visible

Manoeuvre : Poignée standard

Couleur poignée Intérieure : Ral au choix

Couleur RAL INT : 9016

Ventilation de nuit 6 mm : Oui

Remplissage : 6/16/#4 U=1.0 Warm edge: Thermix noir - Ecotec

Prix Brut / Remise en fin de devis : 1 Pièce à 3919,03 €

3919,03 €

Quantité : 1 Pièce

ABI-CVR S.A.

Chée de Haecht 1739

1130 Bruxelles

Tél. +32 2 242 06 77

Fax +32 2 242 30 51

Mail info@abihome.be

Web www.abihome.be

AGR. CL1-D5

RPM 0473.236.571

Enregistr. 03.20.01

BNP BE51-210-0637300-62

ING BE24-310-1470084-38

Show-Room ouvert

du lundi au vendredi

de 9.00 à 18.00

samedi

de 9.30 à 16.00



Ref : ELLOUZE 124222

ABIHOME BRUXELLES 

Chée de Haecht 1739

1130 Bruxelles

T 02/ 242 06 77

ABIHOME UCCLE 

Chée de Waterloo 892a

1000 Bruxelles

T 02/ 242 06 77

ABIHOME LIÈGE 

Rue Chaussée 120

4342 Hognoul

T 04/ 257 52 92



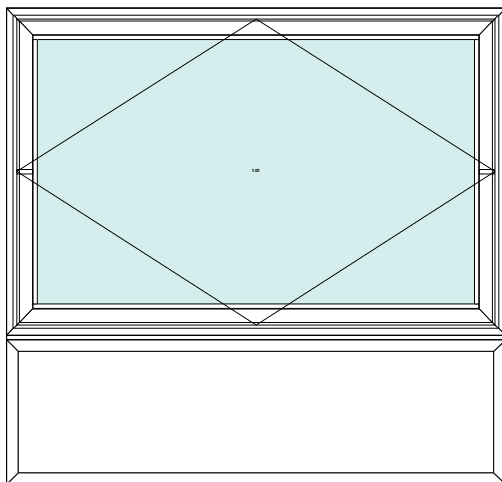
rejoint le groupe  
Abihome

## Poste n°3 : chambre à gauche

Etage n° : 4

**Système :** Alu Star 75/84 mm

**Couleur :** Intérieur: Ral 9016 Brillant; Extérieur: Anodisé naturel



### Composé de :

#### - Fixe simple cadre

Panneau sandwich ALU Up 1.29W/m<sup>2</sup>K

En bas: Seuil pour drainage caché (RS657) (Déduit)

Remplissage : Panneau 23 mm ALU RAL 9005M (Ext.), 9016TC (Int.)

#### - Pivotant

Blocage à 22° : Non

Poignée : standard

Couleur poignée Intérieure : Alu Naturel

Remplissage : 6/16/#6 U=1.0 Warm edge: Thermix noir - Ecotec

Prix Brut / Remise en fin de devis : 1 Pièce à 6746,03 €

6746,03 €

Quantité : 1 Pièce

#### ABI-CVR S.A.

Chée de Haecht 1739  
1130 Bruxelles  
Tél. +32 2 242 06 77  
Fax +32 2 242 30 51  
Mail [info@abihome.be](mailto:info@abihome.be)  
Web [www.abihome.be](http://www.abihome.be)

#### AGR. CL1-D5

RPM 0473.236.571  
Enregistr. 03.20.01

BNP BE51-210-0637300-62  
ING BE24-310-1470084-38

Show-Room ouvert  
du lundi au vendredi  
de 9.00 à 18.00  
samedi  
de 9.30 à 16.00



Ref : ELLOUZE 124222

#### ABIHOME BRUXELLES

Chée de Haecht 1739  
1130 Bruxelles  
T 02/ 242 06 77

#### ABIHOME UCCLE

Chée de Waterloo 892a  
1000 Bruxelles  
T 02/ 242 06 77

#### ABIHOME LIÈGE

Rue Chaussée 120  
4342 Hognoul  
T 04/ 257 52 92



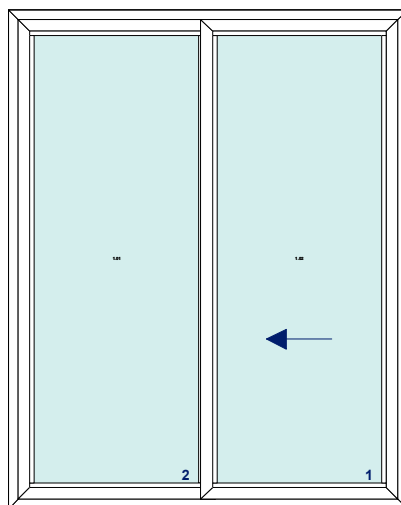
rejoint le groupe  
Abihome

**Poste n°4 : chambre à droite**

**Etage n° : 4**

**Système :** Alu coulissant VG500

**Couleur :** Intérieur: Ral 9016 Brillant; Extérieur: Anodisé naturel



Composé de :

01.01 Coulissant bi-rails 2 vantaux (mobil int + fixe ext)

Protection entrée d'eau : Oui

Chicane coté intérieur : Standard sans débordement

Chicane coté extérieur : Standard sans débordement

Fermeture : 5 points avec poignée intérieure

Cylindre : Sans cylindre - pas de forage

Poignée extérieur : Cuvette

Couleur poignée / Tirant : Alu Naturel

Drainage invisible

Remplissage :

5/16/#4 U=1.0 Warm edge: Thermix noir - Ecotec

Prix Brut / Remise en fin de devis : 1 Pièce à 5187,09 €

5187,09 €

Quantité : 1 Pièce

Option TVA Comprise remise déduite

Variante vitrage: 4/15/#44.2 Feuilleté U=1.0

+414,24 €

ABI-CVR S.A.

Chée de Haecht 1739  
1130 Bruxelles  
Tél. +32 2 242 06 77  
Fax +32 2 242 30 51  
Mail info@abihome.be  
Web www.abihome.be

AGR. CL1-D5  
RPM 0473.236.571  
Enregistr. 03.20.01

BNP BE51-210-0637300-62  
ING BE24-310-1470084-38

Show-Room ouvert  
du lundi au vendredi  
de 9.00 à 18.00  
samedi  
de 9.30 à 16.00



Ref : ELLOUZE 124222

ABIHOME BRUXELLES   
Chée de Haecht 1739  
1130 Bruxelles  
T 02/ 242 06 77

ABIHOME UCCLE   
Chée de Waterloo 892a  
1000 Bruxelles  
T 02/ 242 06 77

ABIHOME LIÈGE   
Rue Chaussée 120  
4342 Hognoul  
T 04/ 257 52 92



#### 4. PRIX TOTAUX :

##### Total

Prix Brut HTVA	22 431,21 €
Remise : 30%	- 6 729,37 €
<b>Sous total</b>	<b>+15701,84 €</b>
TVA : 6%	942,11 €
<b>Montant total TTC</b>	<b>16 643,95 €</b>

- Le client est sensé avoir vu les échantillons de(s) teinte(s), couleur(s) se référants dans le présent devis lors de la signature du bon de commande.
- La même teinte ou couleur RAL peut avoir une nuance différente selon la matière choisie.
- Offre non cumulable avec toute action promotionnelle en cours ou à venir.
- Les options éventuelles, reprises sous les postes ne sont pas comptabilisées dans le total de l'offre, sauf stipulation contraire.

**Nos Show-Rooms sont ouverts du Lundi au Vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h30 à 16h00.**

##### ABI-CVR S.A.

Chée de Haecht 1739  
1130 Bruxelles  
Tél. +32 2 242 06 77  
Fax +32 2 242 30 51  
Mail [info@abihome.be](mailto:info@abihome.be)  
Web [www.abihome.be](http://www.abihome.be)

AGR. CL1-D5  
RPM 0473.236.571  
Enregistr. 03.20.01

BNP BE51-210-0637300-62  
ING BE24-310-1470084-38

Show-Room ouvert  
du lundi au vendredi  
de 9.00 à 18.00  
samedi  
de 9.30 à 16.00



##### ABIHOME BRUXELLES

Chée de Haecht 1739  
1130 Bruxelles  
T 02/ 242 06 77

##### ABIHOME UCCLE

Chée de Waterloo 892a  
1000 Bruxelles  
T 02/ 242 06 77

##### ABIHOME LIÈGE

Rue Chaussée 120  
4342 Hognoul  
T 04/ 257 52 92



## 5. LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES :

abihome

Châssis  
Portes  
Vérandas  
Volets  
Portes de garage  
Protections solaires



rejoint le groupe  
Abihome

- Validité** - Offre valable **15jours.**
- Garanties** - Voir notre **carte de garantie** en annexe
- Délai** - **15-20 semaines ouvrables à dater de la prise de mesure définitive et dès réception de l'acompte.**  
**Attention nos délais sont à titre indicatif et hors pénuries d'approvisionnement en matières premières, liées au secteur de la construction.**
- Mesures** - Les dessins des châssis sont toujours en vue intérieure, les mesures relevées par le service commerciale sont approximatives. Le service technique établira un relevé des mesures exactes par la suite.  
Lors de cette prise de mesure, la présence du client est obligatoire.
- Accessibilité** - Le client est tenu d'effectuer les démarches nécessaires concernant la réservation éventuelle d'un emplacement de stationnement pour notre équipe de placeurs.  
Le cas échéant, veuillez nous informer des contraintes de manœuvre dans les parties communes de l'immeuble.
- Urbanisme** - Afin de réaliser un travail conforme au code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le client doit veiller à faire les démarches administratives afin d'être en règle avec les prescriptions en vigueur dans sa commune.
- Paiements** - Acompte à la commande : 40% à payer pour la mise en fabrication de votre chantier.  
Dès réception de la facture d'acompte par courrier ou email  
- A la livraison : 55% à payer pour le démarrage de votre chantier.  
- A la fin des travaux : Solde ou montant proportionnel à l'achèvement de ceux-ci, après réception faite par nos placeurs.  
ps: Les produits en fourniture nécessitent un paiement de 50% d'acompte et le solde à l'enlèvement  
- Pour tout paiement, veuillez communiquer la référence : **MMRY/124222**
- Annexe** - Conditions générales de vente au verso.

- La présente offre est soumise aux présentes conditions particulières (en ce compris les avenants) ainsi qu'à nos conditions générales. Les conditions particulières complètent les conditions générales et y dérogent en cas de contradiction avec celles-ci.

- La présente offre est conforme au souhait formulé par le client qui reconnaît avoir été informé des prescriptions des normes NBN S23-002 en matière de vitrerie et STS 52 en matière de menuiserie.

- Il reconnaît également avoir été informé de la possibilité de renforcer la résistance des vitres installées par l'apposition d'un film protecteur.

- Les amenées d'air naturelles éventuellement présentes dans les châssis sont conformes aux normes techniques. La société décline toute responsabilité consécutive au non-respect des exigences légales en matière de ventilation des bâtiments, et notamment de la norme NBN D50-001 relative aux directives imposées pour les dispositifs de ventilation dans les bâtiments d'habitation.

### Application du taux de TVA

En l'absence de contestation par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture, le client est présumé reconnaître que (1) les travaux sont effectués à un bâtiment d'habitation dont la première occupation a eu lieu au cours d'une année civile qui précède d'au moins dix ans la date de la première facture relative à ces travaux, (2) qu'après l'exécution de ces travaux, l'habitation est utilisée, soit exclusivement soit à titre principal comme logement privé et (3) que ces travaux sont fournis et facturés à un consommateur final. Si au moins une de ces conditions n'est pas remplie, le taux normal de TVA de 21 p.c. sera applicable et le client endossera, par rapport à ces conditions, la responsabilité quant au paiement de la taxe, des intérêts et des amendes dus.

ABI-CVR S.A.  
Chée de Haecht 1739  
1130 Bruxelles  
Tél. +32 2 242 06 77  
Fax +32 2 242 30 51  
Mail info@abihome.be  
Web www.abihome.be

J'espère que nos conditions vous permettront de nous confier votre ordre et je vous prie d'agréer, Cher client,, l'expression de mes sentiments distingués.

A la signature du bon de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente, ci-joint en annexe

**Le client pour accord :**  
[Date et signature]

Michel Martiny  
Votre responsable de projet  
0475/77.77.13  
MMRY@abihome.be

Montant total de la facture : .....€  
(\* Veuillez biffer toutes les options non retenues)

BNP BE51-210-0637300-62  
ING BE24-310-1470084-38

Show-Room ouvert  
du lundi au vendredi  
de 9.00 à 18.00  
samedi  
de 9.30 à 16.00



ABIHOME BRUXELLES   
Chée de Haecht 1739  
1130 Bruxelles  
T 02/ 242 06 77

ABIHOME UCCLE   
Chée de Waterloo 892a  
1000 Bruxelles  
T 02/ 242 06 77

ABIHOME LIÈGE   
Rue Chaussée 120  
4342 Hognoul  
T 04/ 257 52 92



rejoint le groupe  
Abihome

## 6. GARANTIES ABIHOME-MARIEN : 2023

	Durée de la garantie (en années)
Châssis PVC	10
Châssis aluminium	10
Châssis bois	10
Vérandas aluminium	10
Doubles et triples vitrages	10
Panneaux (décoratifs et autres)	10
Joints d'étanchéité et resserrages extérieurs	10
Teintes et couleurs (châssis pvc et alu)	10
Quincailleries	5
Accessoires alu laqué, inox, titanium, zirconium, zirtano, PVD	5
Accessoires laiton, laiton-bronze, fer forgé	1
Volets et protections solaires	5
Portes de garage sectionnelles	2

### ABI-CVR S.A.

Chée de Haecht 1739  
1130 Bruxelles  
Tél. +32 2 242 06 77  
Fax +32 2 242 30 51  
Mail [info@abihome.be](mailto:info@abihome.be)  
Web [www.abihome.be](http://www.abihome.be)

Voir conditions au verso

### AGR. CL1-D5

RPM 0473.236.571  
Enregistr. 03.20.01

BNP BE51-210-0637300-62  
ING BE24-310-1470084-38

Show-Room ouvert  
du lundi au vendredi  
de 9.00 à 18.00  
samedi  
de 9.30 à 16.00







portes de garage étant différents de celui utilisé en menuiserie de fenêtres, une différence dans l'aspect et la couleur ne peut être garantie particulièrement pour les couleurs ST.

**Les volets & protections solaire** sont garantis 5 ans pièces et main d'œuvre. Cette garantie n'est pas d'application sur les axes à ressort et cordons (1 an pièce et main d'œuvre). Le procédé de laque pour les panneaux et accessoires de volets étant différent de celui utilisé en menuiseries de fenêtres, une différence dans l'aspect et la couleur ne peut être garantie particulièrement pour les couleurs Aluminium ST.

### Produits électriques et motorisations fournis et posés par Abihome

Garantie légale de 2 ans suivant la Directive européenne 1999/44/CE. Garantie sur les pièces hors main d'œuvre. La garantie est subordonnée à ce que le client utilise les motorisations dans le cadre d'une manipulation familiale.

**Les accessoires** en Inox, Titanium, Zirconium, Zirtano et série PVD sont garantis 5 ans pièces et main d'œuvre, à l'exclusion des accessoires tels que poignées, clenches, judas, heurtoirs et boîtes aux lettres en laiton poli, bronze, aluminium « noir » ou fer forgé, qui sont garantis 1 an pièce et main d'œuvre.

**Vices cachés.** Le client doit informer la société ABIHOME par lettre recommandée ou par E-mail au [sav@abihome.be](mailto:sav@abihome.be) avec la référence du chantier, de la découverte d'un vice caché qui affecterait nos produits de menuiserie ou nos travaux. Cette information doit être faite dans les 30 jours calendrier de la date du placement, sous peine de perdre tout recours.

**Clauses exceptionnelles.** Le client ne pourra invoquer notre garantie en cas d'usage improprie de nos fournitures, si les prescriptions d'entretien n'ont pas été respectées suivant les normes en vigueur sur le territoire belge soit notice d'information technique du CSTC NIT188 pour l'entretien des menuiseries et la NIT 143 pour l'entretien des différents types de volets roulants.

- Dans le cas d'une demande d'intervention la facture d'achat doit nous être présentée.
- La garantie est strictement limitée aux réparations ou au remplacement des pièces reconnues défectueuses par des pièces identiques ou offrant le même usage si celles d'origine ne font plus partie du programme, et ceci sans extension aucune aux éventuelles autres dégradations, quelle qu'en soit l'origine.
- La garantie n'est plus accordée en cas de transformations ou interventions effectuées par quiconque en dehors du personnel qualifié de ABIHOME, que celles-ci soient ou non portées à sa connaissance.
- ABIHOME se réserve le droit de modifier des conditions d'application de la garantie dans le cas où les consignes d'entretien n'ont pas été respectées.
- Les garanties spéciales d'ABIHOME ci-dessus ne sont pas valables à proximité de la mer à cause de l'influence néfaste de l'air salin ni dans toute autre région où serait constatée une pollution atmosphérique anormale.
- La garantie des laquages sur le farinage, décollement, changement de teintes ou de brillance suivant normes « Qualicoat » et « Qualanod » pour les profilés en aluminium.
- Les garanties sont conditionnées à un entretien effectué au minimum tous les 2 ans ainsi qu'aux conditions d'application stipulées dans la présente.

### Application de toute garantie légale :

Les garanties ne sont valables qu'après paiement de la totalité des sommes dues. La garantie est nominative, limitée à une personne physique et au chantier se référant au bon de commande dûment signé par le client.

**Les menuiseries en P.V.C.** sont garanties 10 ans pièces et main d'œuvre pour autant que les surfaces soient soumises à un entretien régulier selon les prescriptions d'entretien, à savoir : le lavage régulier à l'eau avec ajout éventuel d'un détergent ménager. Il ne faut jamais utiliser de matériel ou produits abrasifs.

**Les menuiseries en aluminium** sont garanties 10 ans pièces et main d'œuvre pour autant que les surfaces soient soumises à un entretien régulier selon les prescriptions d'entretien, à savoir : le lavage régulier à l'eau avec ajout éventuel d'un détergent ménager. Il ne faut jamais utiliser de matériel ou produits abrasifs. Le thermo laquage a été réalisé afin d'assurer la permanence du coloris et l'uniformité pour une durée de 10 ans, suivant les normes de tolérance du label Qualicoat. L'anodisation est garantie pour une durée de 10 ans suivant les normes de tolérance du label Qualanod.

**Les menuiseries en bois** sont garanties 10 ans pièces et main d'œuvre. Il est nécessaire de les traiter dans les 15 jours suivant la pose ou au moyen d'un produit spécial de protection de bois ou peinture, minimum 3 couches intérieur et extérieur (sauf pour les menuiseries fournies d'usine peint en 2 couches). Selon l'environnement, le traitement devra être répété chaque fois que l'aspect du bois l'indiquera (intérieur et extérieur). La garantie est subordonnée à ce que le client agisse en bon père de famille pour préserver et entretenir les menuiseries.

**La structure et l'étanchéité des vérandas en aluminium** sont garanties 10 ans pièces et main d'œuvre.

**Les doubles ou triples vitrages** sont garantis 10 ans pièces et main d'œuvre. La garantie est d'application uniquement sur les condensations ou dépôt de poussière sur les faces internes des doubles ou triples vitrages ainsi que sur les défauts visibles dans la composition du vitrage suivant les prescriptions de la fédération de l'industrie du verre. La garantie n'est pas d'application sur les bris de verre de nature quelconque et cela même de façon spontanée, ni sur la condensation sur les faces extérieures des vitrages isolants. Le phénomène de condensation sur la face intérieure dépend de la température intérieure et extérieure, ainsi que de l'humidité de la pièce et n'est donc pas imputable à un défaut du vitrage isolant. Souvent, il découle d'un problème de ventilation insuffisante. La condensation superficielle sur la face extérieure du vitrage isolant apparaîtra si la température régnant sur cette face du vitrage est nettement plus basse que la température de l'air extérieur et si le point de rosée (= température à laquelle la vapeur d'eau devient liquide) de ce dernier est supérieur à la température du verre. En dehors du nettoyage régulier (sans ammoniaque), il y a lieu de veiller à ne pas obturer les orifices nécessaires au drainage.

**Les joints d'étanchéité et le resserrement extérieur** sont garantis 10 ans pièces et main d'œuvre.

**Les quincailleries de fenêtres** sont garanties 5 ans pièces et main d'œuvre.

**Les portes de garage sectionnelles** sont garanties 2 ans pièces et main-d'œuvre sur les moteurs, ressorts, câbles, galets de guidage, charnières et poulies de renvoi pour les portes exploitées normalement c'est-à-dire avec maximum 5 trajets (ouvert/fermer) par jour. Les portes de garages industrielles ou à usage intensif sont garanties 1 an pièces et main d'œuvre. La motorisation et domotique sont garanties 2 ans pièces. Le procédé de laquage pour les panneaux et accessoires de



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Les présentes conditions générales forment le contrat liant les parties, à l'exclusion des conditions propres au client. Il ne sera admis aucune dérogation aux présentes conditions générales sauf accord écrit de ABI-CVR s.a.. L'absence de mise en œuvre d'une clause établie dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme une renonciation de ABI-CVR s.a. à s'en prévaloir.
2. En passant commande à ABI-CVR s.a., le client reconnaît avoir été informé et documenté sur les produits et prestations de la société.
3. Les offres de ABI-CVR s.a. sont faites sans engagement et, sauf stipulation contraire, ont une durée de validité d'un mois. ABI-CVR s.a. ne pourra être considérée comme engagée que moyennant l'acceptation écrite d'une personne ayant la signature sociale et à la condition expresse d'une agrégation des aspects techniques par une personne qualifiée déléguée par la société. Dans le cas où cet examen s'avère négatif, le bon de commande sera considéré comme caduque même si ce dernier a déjà fait l'objet d'un acompte. Le client sera par contre engagé dès qu'il aura contracté avec un préposé d'ABI-CVR s.a..
4. Les offres de ABI-CVR s.a. s'entendent hors TVA et hors frais éventuels d'eau et d'alimentation électrique. Les offres ne peuvent être étendues à des fournitures ou des travaux qu'elles ne mentionnent pas formellement. Sauf stipulation(s) contraire(s), ces offres s'entendent également hors placement, hors finitions, hors raccordement et hors nettoyage du chantier. Le client est le seul responsable d'une éventuelle exonération ou réduction de prix dont il pourrait bénéficier et dont il doit informer ABI-CVR par écrit au moment de la passation de la commande.  
En tout état de cause, l'obtention ou non d'une éventuelle prime, exonération ou réduction de prix n'a aucune incidence quelconque sur l'offre de prix émise par ABI-CVR ou a fortiori sur la validité du contrat d'entreprise intervenu entre les parties.
5. Si le client souhaite apporter des modifications à l'offre qui lui aura été soumise, ABI-CVR s.a. ne sera engagée que moyennant l'acceptation écrite d'une personne ayant la signature sociale. Si une demande de modification a lieu après acceptation de la commande, ABI-CVR s.a. n'est pas tenue d'accueillir favorablement cette demande. Le cas échéant, un avenant au contrat devra être établi. Cet avenant contiendra les modifications convenues et leur répercussion sur les autres clauses du contrat (délais d'exécution, prix, spécifications techniques...).
6. En cas d'annulation de la commande par le client avant la mise en fabrication, il s'engage à indemniser ABI-CVR s.a. à concurrence d'un montant fixé forfaitairement à 40% du prix convenu, outre le remboursement à ABI-CVR s.a. de tous les frais encourus jusqu'au jour de l'annulation. En cas d'annulation de la commande par le client après la mise en fabrication, il s'engage à indemniser ABI-CVR s.a. à concurrence d'un montant fixé forfaitairement à 80% du prix convenu, outre le remboursement à ABI-CVR s.a. de tous les frais encourus jusqu'au jour de l'annulation.
7. Le client marque son accord pour que le(s) prix communiqué(s) dans l'offre puisse(nt) notamment être majoré(s):
  - dans l'hypothèse où les mesures relevées sur plan ou communiquées par le client (ou tout tiers mandaté à cet effet) devraient être réajustées ;
  - en cas de demande de modification, de supplément, formulée postérieurement à l'acceptation de la commande, et ce dans le respect de l'article 5 ;
  - si la commande ne peut être exécutée dans le délai convenu à cause du client.
8. Le client assurera l'accès aisé à ses locaux, et ce, même si ses locaux sont mis à disposition de tiers. Il communiquera à cet effet, le cas échéant, les coordonnées des tiers. Le client assurera également l'alimentation électrique (courant de 220 volts) et le raccordement à l'eau. Il s'engage à aviser par écrit ABI-CVR s.a. de toute difficulté particulière d'organisation faute de quoi le(s) prix communiqué(s) pourra(ont) être majoré(s) en conséquence. En tout état de cause, si à la date convenue, les ouvriers de ABI-CVR s.a. se trouvent dans l'impossibilité de procéder au placement ou à la livraison commandée, il est dû à ABI-CVR s.a. une indemnité de déplacement d'un minimum de 300 € par ouvrier outre une indemnité de 25 € par jour pour les frais d'assurance et de magasinage.
9. Le client confirme qu'il entend se charger seul de toutes les démarches relatives aux autorisations nécessaires pour les travaux envisagés, à l'entière décharge de ABI-CVR s.a.
10. Le client s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger adéquatement ses locaux contre tous les types de dégâts qui peuvent être liés aux travaux commandés. La non-observance de cette clause décharge la société ABI-CVR s.a. de toute responsabilité.
11. ABI-CVR s.a. se réserve le droit d'apporter toutes modifications techniques, à charge du client, en cas de changement législatif, réglementaire et/ou d'adaptation des règles de l'art. ABI-CVR s.a. se réserve également le droit d'apporter, à tout moment et sans préavis, toutes les modifications techniques qu'elle juge utiles, sans pour autant modifier les fournitures livrées antérieurement.
12. La fabrication des châssis et les règles de pose sont définies par ABI-CVR s.a. dans le respect des normes du C.S.T.C.
13. Les délais de livraison et d'exécution ne sont fournis qu'à titre indicatif et seront respectés dans la mesure du possible par ABI-CVR s.a.. Un retard dans l'exécution ne pourra toutefois pas donner lieu à une quelconque indemnité, des dommages et intérêts ou à la résolution du contrat.
14. En cas de livraison sans placement, les marchandises voyagent aux risques et péril du client, même si l'envoi est franco.
15. Les travaux de rejointoyage extérieur, de raccordement et de tubage électrique sont toujours à charge du client.
16. Lorsque le placement est effectué par ABI-CVR s.a., les engagements qui auront, le cas échéant, été souscrits en matière d'isolation acoustique se limitent exclusivement à l'isolation phonique du vitrage, sans qu'aucune garantie ne soit concédée concernant l'isolation phonique du bâtiment.
17. Les réclamations relatives aux produits livrés et / ou aux travaux exécutés ne sont recevables que pour autant qu'elles sont communiquées à ABI-CVR s.a. par lettre recommandée endéans les huit jours de la livraison ou de la prestation. Ces réclamations ne suspendent nullement l'obligation de payer au terme convenu.
18. Les travaux sont exécutés sous le bénéfice de la garantie des fournisseurs d'ABI-CVR s.a..  
Le client marque son accord pour que la responsabilité de ABI-CVR s.a. ne puisse en aucun cas s'étendre au-delà des réparations et/ou du remplacement des pièces reconnues défectueuses, à l'exclusion de tous dommages et intérêts, de quelque nature que ce soit.  
Le client reconnaît que le bénéfice de la garantie est subordonné à une utilisation et un entretien corrects des pièces et/ou produits fournis, étant entendu que cette garantie ne sera plus accordée si un tiers intervenant sur les travaux exécutés.
19. Les marchandises sont payables à Bruxelles à raison de 40 % à la commande, 55 % au début des travaux et le solde à la fin des travaux. Ces paiements conditionnent l'exécution de la commande et/ou sa livraison.
20. Le défaut de paiement aux échéances entraîne de plein droit et sans mise en demeure l'obligation à charge du client de payer un intérêt mensuel de 1% sur la somme due. Le client est en outre tenu au paiement d'une indemnité complémentaire conventionnelle de 15% avec un minimum de 500 €, sans préjudice de l'application de la loi du 2 août 2002 en matière de transactions commerciales.  
A défaut de paiement aux dates convenues, ABI-CVR s.a. se réserve par ailleurs le droit de suspendre immédiatement toute exécution ultérieure des travaux ou des livraisons, indépendamment de son droit de résilier le contrat aux torts et griefs de l'acheteur, sur simple notification par lettre recommandée et d'exiger le paiement de l'entièreté du contrat, outre des dommages et intérêts.
21. Les marchandises restent propriété de ABI-CVR s.a. jusqu'à la totalité du paiement. En cas de non paiement d'une facture à son échéance, le client s'engage expressément à autoriser ABI-CVR à accéder à ses locaux pour récupérer ses marchandises, le cas échéant par un transporteur envoyé par ses soins. Le client supportera tous les frais engendrés par la reprise des marchandises.
22. En cas de contestation de la part du client par rapport aux prestations d'ABI-CVR s.a., le client s'interdit de conserver le montant restant dû sur sa commande et il s'oblige dès la fourniture à le verser sur un compte bloqué communément.
23. Conformément à la loi, ABI-CVR s.a. se réserve le droit de transférer la ou les créance(s) à un tiers.
24. La nullité éventuelle d'une clause des présentes conditions générales n'altère pas la validité des autres dispositions.
25. La présente convention est soumise au droit belge et toute contestation y relative sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles.
26. En cas de contestation sur la qualité des travaux exécutés par ABI-CVR s.a., les parties s'engagent à requérir conjointement et à frais partagés l'avis du C.S.T.C. Cet avis liera irrévocablement les parties.

### ABI-CVR S.A.

Chée de Haecht 1739  
1130 Bruxelles  
Tél. +32 2 242 06 77  
Fax +32 2 242 30 51  
Mail info@abihome.be  
Web www.abihome.be

### AGR. CL1-D5

RPM 0473.236.571  
Enregistr. 03.20.01

BNP BE51-210-0637300-62  
ING BE24-310-1470084-38

Show-Room ouvert  
du lundi au vendredi  
de 9.00 à 18.00  
samedi  
de 9.30 à 16.00



### ABIHOME BRUXELLES

Chée de Haecht 1739  
1130 Bruxelles  
T 02/ 242 06 77

### ABIHOME UCCLE

Chée de Waterloo 892a  
1000 Bruxelles  
T 02/ 242 06 77

### ABIHOME LIÈGE

Rue Chaussée 120  
4342 Hognoul  
T 04/ 257 52 92